

**MAIRIE DE BOUSSENS**  
**31360**  
**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**  
**28/01/2022**

L'an deux mille vingt deux et le 10 février à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Nombre de conseillers**  
**en exercice : 15**

**Présents :** M.SANS (Proc.), Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA .

**Absent excusé :** M. LIVOTI (Proc. M. SANS)

Monsieur EVIN Franck a été élu secrétaire.

**D.C.M : 2-2**

**Recherche de médecin. Autorisation de signature convention .**

Monsieur le Maire rappelle qu'après la disparition du docteur Vladimír Panaitiu au mois d'octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'engager une action pour la recherche d'un nouveau médecin. Un prestataire : la société SUP'Garcia de Lescars (64) a été contacté. Le prestataire a exposé sa méthode de travail et précisé que l'engagement par une convention entre la commune et la société ne serait signé qu'à l'issue de la présentation d'une candidature. Monsieur le Maire indique que le vendredi 21 janvier dernier il a reçu Madame Carmina Sebastià Esteve (médecin espagnole), accompagnée de Monsieur Garcia, le prestataire. Monsieur le Maire ajoute que Madame Carmina Sebastià Esteve (médecin espagnole) a exprimé une réponse positive pour une installation future à Boussens.

Monsieur le Maire précise que la mission de la société SUP'Garcia consiste en :

- Une prospection en Espagne pour rechercher un(e) médecin généraliste, candidat(e) à une installation en France ;
- Démarches administratives pour la reconnaissance en France de la qualification du médecin ;
- Organisation de l'apprentissage de la langue et la connaissance de la France : culture, gestion administrative, réglementations, lois etc ...

Cette mission doit être rémunérée selon les termes de la convention :

- Soit 5000 euros HT à l'issue de l'accord du candidat médecin,
- Et 5000 euros HT, à l'issue de son installation dans la maison de la santé.

.../...

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des membres présents**

- de rendre acte de la présentation de Madame Carmina Sebastià Esteve (médecin espagnole) et de son engagement pour une installation future à Boussens ;
- de rémunérer le prestataire : la société SUP'Garcia de Lescars (64), dont la mission consiste en :
  - \* Une prospection en Espagne pour rechercher un(e) médecin généraliste, candidat(e) à une installation en France,
  - \* Démarches administratives pour la reconnaissance en France de la qualification du médecin,
  - \* Organisation de l'apprentissage de la langue et la connaissance de la France : culture, gestion administrative, réglementations, lois etc ...
- de régler la facture d'un montant de 5000€ HT qui sera établie à l'issue de la présentation et de l'engagement de la candidate médecin généraliste Madame Carmina Sebastià Esteve.

Fait et délibéré, en Mairie, les jour et mois que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.02.2022**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 14 Février 2022

Le Maire,  
Christian SANS

